

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

## RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,  
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

---

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Donissongui SORO**, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

## **COMITÉ DE LECTURE**

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Nicolas Kolotioloma YEO**, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

---

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences  
**Dr Kouassi Marcellin AGBRA**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis Koffi KOFFI**, Maître de Conférences  
**Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant  
**Dr Amed Karamoko SANOGO**, Maître de Conférences

## **SOMMAIRE**

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux .....	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique .....	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs .....	9
<b>ALLOCUTIONS</b> .....	<b>11</b>
1- Le Président du comité d'organisation .....	13
2- Le chef du Département de Philosophie .....	17
<b>CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX</b> .....	<b>21</b>
<b>1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU</b> .....	<b>23</b>
<b>2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA</b> .....	<b>37</b>
<b>3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA</b> .....	<b>51</b>
<b>CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE</b> .....	<b>73</b>
<b>AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE</b> .....	<b>75</b>
<b>1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN</b> .....	<b>77</b>
<b>2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO</b> .....	<b>93</b>
<b>3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO</b> .....	<b>111</b>
<b>4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN</b> .....	<b>133</b>
<b>5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU</b> .....	<b>151</b>
<b>6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO</b> .....	<b>167</b>

<b>7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !,</b> 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU .....	183
<b>8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?,</b> Agoussi Alphonse MOGUÉ .....	205
<b>9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique,</b> Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE .....	221
<b>10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines,</b> Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO .....	241
<b>11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT,</b> 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou .....	257
<b>12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal,</b> Mamadou Diouma DIALLO .....	273
<b>13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine,</b> Ouandé Armand REGNIMA .....	291
<b>AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION .....</b>	<b>307</b>
<b>14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire,</b> Koffi Jacques Anderson BOUADOU .....	309
<b>15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire),</b> Yogblo Armand GROGUHÉ .....	323
<b>16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture,</b> Kouassi KPANGUI .....	347
<b>17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0,</b> Antonin Idriss BOSSOTO .....	369
<b>18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel,</b> Rodrigue Paulin BONANÉ .....	391

<b>19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation,</b> 1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN .....	409
<b>20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote,</b> Djakaridja YÉO .....	421
<b>21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique,</b> 1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO .....	441
<b>22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux,</b> Masseniva TRAORÉ .....	469
<b>23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web,</b> Kouassi Olivier SEY .....	487
<b>24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique,</b> Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE .....	507
<b>AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE .....</b>	<b>525</b>
<b>25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire,</b> 1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI .....	527
<b>26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?,</b> Doforo Emmanuel SORO .....	547
<b>27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique,</b> Amara SALIFOU .....	567
<b>28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence,</b> Laurent GANKAMA .....	583
<b>AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE .....</b>	<b>599</b>
<b>29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun,</b> Saidou ABOUBAKAR .....	601
<b>30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux,</b> 1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA .....	621

<b>31. Réseaux sociaux et recomposition du monde,</b> 1. Soualo BAMBBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO .....	637
<b>32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30),</b> 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA .....	651
<b>33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland,</b> Elavagnon Dorothée DOGNON .....	663
<b>34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux,</b> Kouadio Julien KOUASSI .....	685
<b>35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain,</b> Florence BOTTI .....	705
<b>36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux,</b> Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ .....	721
<b>37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques,</b> 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI .....	733
<b>AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>747</b>
<b>38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol,</b> 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO .....	749
<b>AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE .....</b>	<b>769</b>
<b>39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité,</b> 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA .....	771
<b>40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?,</b> Kouadio Victorien EKPO .....	789
<b>41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître,</b> Bernadette GANSONRE .....	803

<b>42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle,</b> Yao Francis KOUAMÉ .....	823
<b>43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale,</b> Titi Eri Aramatou PALE .....	841
<b>44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive,</b> Koffi KOUASSI .....	863
<b>45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales,</b> Tiasvi Yao Raoul AGBAVON .....	878
<b>46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau,</b> Adjoua Marie Jeanne KONAN .....	891
<b>47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples,</b> Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ .....	907
<b>AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ .....</b>	<b>921</b>
<b>48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité,</b> Oliver P. NGUEMA AKWE .....	923
<b>49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien,</b> Amin Elise KOUADIO .....	939
<b>50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité,</b> Mohamed CAMARA .....	955
<b>AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES .....</b>	<b>969</b>
<b>51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF,</b> Esther Delwendé KONSIMBO .....	971
<b>52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook,</b> Walilyu KARIMU .....	987
<b>SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE .....</b>	<b>1003</b>



## LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

#### **Le comité de rédaction**



## **TDR du Colloque sur les réseaux sociaux**

### **Contexte et justification**

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribue à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

### **Problématique et objectifs**

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

### **Axes du colloque**

#### ***Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie***

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

#### ***Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation***

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

#### ***Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable***

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

#### ***Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine***

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

#### ***Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement***

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

#### ***Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale***

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

***Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité***

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

***Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques***

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.





## **COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE**

### **COORDINATION**

---

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire  
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire  
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

---

**Président** : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

**Vice-Présidents** :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

**Membres** :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé  
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris  
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody  
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique  
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou  
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou  
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey  
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Thiémélé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

---

**Président** : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

**Vice-Président** : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

### **SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE**

---

**Président** : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

**Membres** :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences  
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences  
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant  
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION COMMUNICATION**

---

**Responsable :** M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

**Membre :** Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET**

---

**Responsable :** Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

**Membre :** Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

---

#### **COMMISSION RESTAURATION**

---

**Responsable :** Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

**Membres :**

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

---

#### **COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES**

---

**Responsable :** M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

**Membre :** Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

---

#### **COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION**

---

**Responsable :** Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

**Membre :** Dr Florence BOTTI, Assistante

---

#### **COMMISSION LOGISTIQUE**

---

**Responsable :** M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

**Membres :**

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE**

---

**Responsable :** M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

**Membres :**

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

---

#### **COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS**

---

**Responsable :** M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

**Membres :**

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

## **LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE**

### **I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE**

Prof. YAPI Ayenon  
Prof. YEO Nicolas  
Prof. KOUASSI Marcel  
Prof. KOUAKOU Antoine  
Dr MC KOUASSI N'Goh  
Dr MC DOSSO Faloukou  
Dr MC DAGNOGO Baba  
Dr MC KOUASSI Assanti  
Dr MC PILLAH N. Privat  
Dr MC KPANGUI Kouassi  
Dr MC KOFFI Eric  
Dr MC SILUE Fatogoma  
Dr MC YOULDÉ Stéphane  
Dr SÉKA Koko  
Dr GALA Bi  
Dr PALE Titi  
Dr SALIFOU Amara  
Dr SORO Jean  
Dr SÉKA Chayé  
Dr YAO Odilon  
Dr NIANGORAN Adjo  
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)  
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

### **II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE**

Dr MC DELLA T. Barthélémy  
Dr MC YOULDÉ Stéphane  
Dr KONE A. Alassane  
Dr ANGAMAN K. Mathieu  
Dr AFFRO Jonasse  
Dr SIALLOU Kouassi Hermann  
Dr KOUA Guéi Simplicie  
Dr MOULO Kouassi Elisée  
Dr KADIO Offo Elisée  
Dr KACOU OI Kacou  
Dr BOTTI Florence  
Dr KOUASSI A. Madeleine  
Dr KOUASSI Koffi  
Dr GUI Désiré  
Dr Gnagne Akpa Akpro  
Dr SANOGO Assane  
Dr TIENE Baboua  
Dr SORO Torna  
Dr SORO Doforo Emmanuel  
COULIBALY Sounan



## **ALLOCUTIONS**



## **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION**

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.



Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

## **DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

## **IDÉOLOGIE DE LA TRANSPARENCE, RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE CONTEMPORAINE**

**Ouandé Armand REGNIMA**

*Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)*

[regnima@yahoo.fr](mailto:regnima@yahoo.fr)

### **Résumé :**

La démocratie contemporaine s'est cristallisée autour de la notion de transparence avec l'émergence de l'espace public au XVIII<sup>e</sup> siècle. Fille de la pensée du philosophe Rousseau qui rêvait d'une société sans opacité et sans conflit, l'idéologie de la transparence a le propre de traquer les apparences et de placer sous le coup de la présomption de faute tout ce qui s'écarte de la norme, parce que soupçonné a priori de chercher à échapper au regard de la société. Aussi, les politiques de transparence et de lutte anti-corruption, souvent associées aux notions de bonne gouvernance, sont-elles devenues des conditions indispensables à la gestion du bien public. Cette évolution résulte également des demandes de transparence publique d'une société civile qui a, elle aussi, évolué quant à ses attentes par rapport à l'État. La révolution numérique et la liberté d'expression qu'elle postule au travers des réseaux sociaux a fini par faire du citoyen « un chien de garde » de l'action gouvernementale en renouvelant les inquiétudes intellectuelles à ce sujet. Quel impact le besoin de transparence à outrance à l'ère des réseaux sociaux a-t-il sur la démocratie contemporaine ? Ce texte se propose d'analyser l'utilité de la transparence dans l'exercice de la démocratie en attirant l'attention sur les revendications non éclairées de la transparence qui constituent un malaise dans la démocratie contemporaine.

**Mots clés :** Démocratie, Liberté, Réseau, Social, Transparence.

### **Abstract:**

Contemporary democracy has crystallized around the notion of transparency with the emergence of public space in the 18th century. Daughter of the thought of the philosopher Rousseau who dreamed of a society without opacity and without conflict, the ideology of transparency has the characteristic



of tracking down appearances and placing under the presumption of fault all that deviates from the norm, because suspected a priori of trying to escape the gaze of society. Also, the policies of transparency and the fight against corruption, often associated with the notions of good governance, have become essential conditions for the management of the public good. This development is also the result of demands for public transparency from civil society, which has also evolved in terms of its expectations of the state. The digital revolution and the freedom of expression that it postulates through social networks has ended up making the citizen “a watchdog” of government action by renewing intellectual concerns on this subject. What impact does the need for excessive transparency in the era of social networks have on contemporary democracy? This text proposes to analyze the usefulness of transparency in the exercise of democracy by drawing attention to the unenlightened claims of transparency which constitute a malaise in contemporary democracy.

**Keywords :** Democracy, Freedom, Network, Social, Transparency.

### **Introduction**

« Qu’il serait doux de vivre parmi nous, si la contenance extérieure était toujours l’image du cœur ! » s’exclamait J. J. Rousseau (2011, p. 9). Ce désir de transparence lié, chez Rousseau, à l’hypothèse de l’état de nature, renvoie à la vision nostalgique d’une époque d’innocence imaginaire, où l’être intime de chaque être s’exprimerait sans détour dans son apparaître et où, les actes ne seraient pas différents des intentions.

Cette fiction littéraire de Rousseau a malencontreusement engendré chez les révolutionnaires français du XVIIIe siècle et chez les maîtres marxistes du soupçon, dans un même mouvement, l’utopie d’une société sans opacité et sans conflits. C’est ainsi que naquit l’idéologie de la transparence. Celle-ci a le propre de traquer les apparences et de placer sous le coup de la présomption de faute tout ce qui s’écarte de la norme, parce que soupçonné, a priori, de chercher à échapper au regard de la société.

Depuis lors, les politiques de transparence et de lutte anti-corruption, souvent associées aux notions de bonne gouvernance, sont devenues des

conditions indispensables à la gestion du bien public. Cette évolution résulte également des demandes de transparence publique d'une société civile qui a, elle aussi, évolué quant à ses attentes par rapport à l'État. La révolution numérique et la participation accrue des citoyens à la vie publique qui la caractérise au travers des réseaux sociaux a rendu encore plus exigeant cette participation. Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, en effet, les réseaux sociaux et la liberté d'expression qu'ils postulent ont fini par faire du citoyen « un chien de garde » (J. P. Villeneuve, 2018, p. 10) de l'action gouvernementale en renouvelant les inquiétudes intellectuelles au sujet de l'utopie de la transparence. Dès lors, quelle place occupe la pratique de la transparence dans la démocratie ? Comment les réseaux sociaux renforcent-ils l'exigence de la transparence ? Cette idéologie de la transparence poussée à son extrême, ne constitue-t-elle pas un malaise dans la culture démocratique ?

Adossé à une démarche analytique et critique, ce texte, en tentant de répondre à ces interrogations, se propose d'examiner l'impact du besoin accru de transparence sur la démocratie contemporaine en attirant l'attention sur les revendications non éclairées qui pourraient constituer un malaise dans la démocratie.

### **1. Idéologie de la transparence : point d'ancrage de la démocratie contemporaine**

Héritée des Grecs, la démocratie se définit à la fois comme un régime politique et un idéal normatif. Du grec *demos* « peuple » et *kratos* « pouvoir » ou « souveraineté », c'est le gouvernement du peuple par le peuple. En tant que régime politique, « en démocratie, la souveraineté appartient au peuple qui est la source légitime du pouvoir » (C. Doganis, p. 73). En tant qu'idéal normatif, la démocratie promeut un ensemble de valeurs dans la conquête du pouvoir et la gestion des affaires publiques.

À sa naissance, la démocratie athénienne repose sur trois principes fondamentaux : le droit de tous les citoyens à la parole, que ce soit à l'assemblée du peuple ou devant les tribunaux ; l'accès de tous les citoyens aux fonctions publiques (par élection ou tirage au sort) ; l'égalité de tous devant la loi (P.

Lévêque, 1969). Si les sociétés modernes issues des Lumières, des indépendances des États-Unis et de la France révolutionnaire ont gardé le principe de l'égalité de tous devant la loi, elles y ont ajouté les principes de la séparation des pouvoirs ; du respect des libertés ; du pluralisme politique ; etc. Les enjeux actuels du débat démocratique portent sur divers sujets tels que le cumul des mandats électifs ; la corruption dans la gestion des affaires publiques ; le trucage des élections ; l'indépendance des juges face au pouvoir politique ; la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique des nations, etc.

Si l'équation primaire à résoudre dans le choix de l'adoption d'un régime politique réside dans la justification du devoir d'obéissance au commandement, la démocratie semble avoir résolu le problème en visant fondamentalement l'émancipation du genre humain et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Aussi depuis sa naissance dans la cité grecque d'Athènes, la transparence se veut-elle le point d'ancrage de la démocratie en faisant du débat public un terreau favorable au partage de la parole – donc du pouvoir – entre l'élite et le peuple (*demos*).

Dans son ouvrage intitulé *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, J. Starobinski (1971) montre que la transparence fut un rêve de Rousseau. En effet, dans le *Discours sur les sciences et les arts*, Rousseau (2011) exprime son regret de la perte d'une époque d'innocence où, le paraître et l'être coïncidaient. Nos malheurs ont commencé quand le vide a commencé à se creuser derrière les surfaces mensongères. « Car cette fêlure, qui empêche la « contenance extérieure » de correspondre aux « dispositions du cœur, écrit Starobinski, fait entrer le mal dans le monde » (Starobinski, 1971, p. 13). De fait, la dialectique de la vie sociale et la mondanité ayant rendu les hommes mauvais, dangereux et coupables, le pouvoir, par l'organisation et le contrôle social, les forcera à devenir prévisible et donc inoffensifs en contraignant les dirigeants à être surveillés par le peuple. Il s'agit de les mettre en permanence dans l'obligation de prouver en toute circonstance leur vertu et leur innocence grâce à la multiplication des codes et à l'encadrement des conduites. C'est ainsi qu'à travers l'histoire, s'est dessiné autour de la préoccupation de transparence,

le réseau qui relie entre elles les notions de contrôle, de prévention et de sanction. Mais que poursuit-on à travers la transparence politique ?

Dans sa thèse de doctorat intitulé « Transparence et démocratie : analyse d'un principe de gouvernement », J. Pitseys (2010) explique qu'en fonction des objectifs qui lui sont assignés, la transparence revêt deux dimensions : une négative et une positive. Pour Pitseys, dans sa dimension négative, la transparence agit comme une lampe fixée sur les excès du gouvernement. Les lois n'exigent pas le consentement des gouvernés sur leur contenu pour être légitimes. Elles demandent, par contre, un accord social sur la procédure menant à leur formation, ainsi que l'assurance qu'elles seront appliquées correctement. Dans ce cadre, la transparence permet de contrôler les abus et manquements de la sphère exécutive. Elle exerce ainsi une fonction de sécurité et de prévisibilité juridique. Elle limite par ailleurs, et plus fondamentalement, la latitude des autorités publiques à juger indépendamment du peuple ce qui constitue son meilleur intérêt.

Dans sa dimension positive, la transparence est chargée de promouvoir activement un certain nombre de vertus. Il s'agit notamment de contribuer à la rationalité du processus politique ; permettre de tenir compte des préférences des citoyens dans la formation de ce processus ; contribuer à l'efficacité de la décision, c'est-à-dire sa capacité à produire l'effet normatif souhaité. La transparence peut tout d'abord veiller à ce que les autorités publiques agissent de manière rationnelle. « Une décision n'est justifiable que si elle passe le cap d'un auditoire universel » écrit Pitseys (2010, p. 110).

En outre, la transparence s'affirme comme un outil de management contribuant à améliorer l'action de l'administration. Elle permet l'apport d'idées nouvelles en provenance de l'espace social. Elle suscite davantage de coopération et d'émulation au sein des différentes entités de l'autorité publique. Il faut ajouter qu'elle remplit certaines fonctions instrumentales. En effet, en rassurant les entreprises sur le contexte politique de leurs engagements financiers, elle favorise les investissements privés dans l'économie; elle assiste

par ailleurs les citoyens dans leurs choix en matière de santé, d'environnement, de consommation, etc.

Finalement, pour Pitseys, la « transparence » apparaît non seulement comme la condition du fonctionnement responsable des institutions de la démocratie, mais aussi, comme le garant du respect de la conduite éthique et comme l'outil le plus efficace pour lutter contre la corruption et pour assurer le strict respect des règles déontologiques. « Transparence internationale » est le nom donné à l'organisation non gouvernementale qui se consacre à la lutte contre la corruption au niveau mondial. En France, la « Commission pour la transparence financière de la vie politique », créée en 1988, procède au contrôle des déclarations de patrimoine de six mille personnalités. En Côte d'Ivoire la Haute autorité pour la bonne gouvernance, fait partie des instruments mis en place dans le cadre de son plan national de lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des finances publiques.

Au regard des nombreuses fonctions qui lui sont assignées, l'on comprend pourquoi, ces dernières années sont caractérisées par l'obsession de la transparence comme leitmotiv du politiquement correct. La révolution numérique a vite fait d'accentuer cette obsession grâce aux possibilités qu'elle offre aux citoyens de participer directement aux débats publics. Comme l'ont si bien remarqué S. Gallot et L. Verla (2016, p. 50) : « Force est de constater que le terme « transparence » a le vent en poupe, à l'instar des médias, en témoignent ses évolutions sémantiques qui ont pris des tournures intéressantes en particulier depuis l'avènement d'Internet et du cyberspace ». Quel impact réel l'avènement des réseaux sociaux a-t-il sur cette idéologie de la transparence ?

## **2. Révolution des réseaux sociaux et éclatement de la notion de transparence**

Depuis les années 1990, l'évolution des techniques informatiques et de la télécommunication a vu naître un espace cybernétique qui, avec les travaux de Berners-Lee, a pris la forme d'une toile qui rassemble toute la planète. Désigné par Internet, ce cyberspace peut être défini comme l'ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs ou smartphones et à des

serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Internet Protocol Address, abrégée en « adresse IP » ou tout simplement « IP », est basée sur le protocole Internet qui constitue également la base du réseau Internet. Il s'agit de l'adresse clairement identifiable d'un équipement (par ex. d'un ordinateur, d'un serveur Web, d'une imprimante) au sein d'un réseau interne ou externe. Initialement issu du réseau militaire américain Arpanet (conçu en 1969), Internet permet le partage de messagerie, d'images, de sons, de vidéos, etc.

De la révolution d'Internet et des objets connectés sont nés les réseaux sociaux : un ensemble d'applications permettant de développer des interactions sociales, de se constituer un réseau de connaissances, d'amis ou de relations professionnelles, avec lequel on interagit en temps réel. Les plus importantes de ces applications, selon les données du Statista research department sont Facebook (2,910 milliards d'utilisateurs), YouTube (2,600 milliards d'utilisateurs), WhatsApp (2 milliards d'utilisateurs), TikTok (1 milliard d'utilisateurs), etc. Les réseaux sociaux sont devenus un modèle de savoir universel, sans frontières et sans obstacles à la communication et aux relations. Lieux de divertissement, de commerce, de publicité, d'informations, de dénonciation et de contrôle populaire, les réseaux sociaux rassemblent la somme de tous les désirs individuels et collectifs en portant en son paroxysme l'idéal de transparence. Selon S. Gallot et L. Verla (2016, p. 206) :

Le concept de transparence s'est institutionnalisé dans les usages et pratiques pour s'établir comme une norme de l'information et de la communication érigée en utopie, voire en symbole du Web et de la transparence de la Toile dont l'idéal de vérité, la culture ouverte de l'information, la responsabilité citoyenne, la participation et l'information démocratique ou encore la gouvernance ouverte constitue désormais les concepts-clés.

Ce qui se joue ici, pour Gallot et Verla, c'est l'érection du réseau social en symbole d'un idéal démocratique, une sorte d'« imaginaire Internet » nourrit d'idéaux politiques, démocratiques et culturels.

Très stimulante de ce point de vue est aussi la réflexion de Aïm (2006) pour qui, dans nos sociétés, l'utopie de la transparence doit être appréhendée comme « double » : premièrement via la transparence supposée du support numérique,

qui fait référence à une dimension strictement technique ; deuxièmement via une « transparence active » des acteurs, « qui s'inscrivent dans une volonté politique affichée, celle de l'engagement et de la publicité » faisant de leur communication, une action, une « maxime de la transparence » qui ne serait autre qu'une forme renouvelée et contemporaine d'une « maxime de la vérité ».

Ce que la révolution des réseaux sociaux opère comme changement, c'est fondamentalement la redéfinition de l'espace public. La notion d'espace public naît avec la démocratie grecque et établit la démarcation d'avec l'espace privé qui est relative à la maison, l'*oikos*. Considérées comme le laboratoire de l'espace public, les Lumières en feront un *Öffentlichkeit* c'est-à-dire « un cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat » (N. Birkner et Mix, 2014, p. 285).

Dans *De la révolution*, H. Arendt (1963) pousse la réflexion plus loin en associant espace public et politique. Elle mettra ainsi en avant la dimension de la sphère publique d'être aussi « ce qui est montré », donc « au vu et au su de tout le monde ». Or, chez la philosophe, cette notion « d'apparition » publique est essentielle car apparaître a, pour elle, toujours à voir avec l'expression, le surgissement, le jugement par les pairs, les raisons données, la gloire aussi, et l'excellence. Elle fait ainsi une abstraction de la notion substantivée d'« un public » spectateur comme le public d'une pièce connoté de manière passive (celui qui reçoit le spectacle). Le public chez Arendt se pose et s'affirme, il n'est pas déposé là, dans la morne tristesse des choses inertes : le terme « public » rencontre chez Hannah Arendt un sens inverse et dynamique, car il caractérise l'action, le lieu où les choses et les êtres adviennent, en même temps que la liberté elle-même. L'espace public, chez Arendt, rejoint ainsi celle d'Habermas (1986) au sens d'un lieu accessible à tous au sein duquel l'échange discursif permet de formuler une opinion publique.

Pour Gallot et Verla, en rendant accessible le politique et la société aux internautes, en offrant des lieux de paroles, des informations et des analyses publiques, en permettant l'échange et les débats directs, l'espace virtuel peut

en effet répondre à cette définition de l'espace public. Car, plus que tout autre média, les réseaux sociaux « alimentent la culture civique et participent à l'espace public » (Dahlgren, Relieu, 2000, p. 16) comme support démocratique à la « société de l'opinion ». Gallo et Verla (2016, p. 208) écrivent :

Cet espace virtuel porte ainsi les « promesses de transparence, de démocratie, générateurs de connexions qui brisent l'atomisation de la société de masse » (Neveu 2006), il redéfinit les frontières entre l'individu, la société et les organisations : il devient le symbole d'un idéal démocratique, d'un idéal de transparence.

Mais au-delà d'une cité politique plus transparente, les réseaux sociaux, conduisent à un éclatement des champs de la transparence. Aussi, tendons-nous vers une cité marchande qui se veut de plus en plus transparente. Il y a désormais, un bouleversement du mode de communication entre les entreprises et les clients. Les entreprises investissent les réseaux sociaux et sont dorénavant contraintes de rentrer dans des logiques de « services directs » relationnels, en inscrivant leur stratégie globale dans une perspective durable établie sur une relation qui se veut de confiance. L'avis du consommateur prend du poids face à des stratégies mercantiles de plus en plus défiées.

La vie publique, professionnelle et privée ne sont pas épargnées par ce désir de transparence. Les individus possèdent aujourd'hui une identité sociale stable et une identité numérique construite qui sont en permanente tension. L'identité numérique conçue comme l'extension de l'identité sociale est constituée par l'ensemble des données qu'un individu publie en ligne au travers desquels celui-ci façonne la perception que les autres ont de lui. Sur les réseaux sociaux, chaque individu possède un compte lié à son profil. Il affiche au travers de ce profil une forme de transparence stratégique. Il sait qu'en exposant sa vie sur Internet, il la soumet au regard des autres, de ses proches, de ses collègues, de son patron, de l'administration, l'information et sa transparence bien que voulues maîtrisées lui font prendre un risque pour sa vie privée. Il se donnera donc une image façonnée, taillée sur



mesure pour occuper « son espace virtuel » et participer au réseau, se différencier, se faire « entendre », voir, séduire, plaire, manipuler, etc. (Wolton, 1997, page).

Il est indéniable qu'avec la révolution des réseaux sociaux, la notion de transparence connaît un éclatement spectaculaire. De la politique à la vie privée en passant par la vie professionnelle et publique, la transparence, en s'infiltrant dans les interstices de l'existence, devient pour nos sociétés en quête de valeurs démocratiques, une idéologie qui s'emploie à occuper insidieusement les grands systèmes idéologiques du XXe siècle. Cette obsession de la transparence, loin des idéaux d'une société sans opacités et sans ombres dans laquelle l'individu se trouve en adéquation avec lui-même, n'engage-t-elle pas la société contemporaine dans un processus de dissociation et de divorce entre les valeurs républicaines et les valeurs démocratiques inaugurées par la modernité ? Autrement dit, l'idéologie de la transparence ne constitue-t-elle pas un malaise dans la démocratie ?

### **3. Mythe de la transparence et crise de la démocratie contemporaine**

« La lumière du soleil est le meilleur désinfectant », disait Louis D. Brandéis, juge à la cour suprême des États-Unis d'Amérique de 1916 à 1939. Qui voudrait moins de transparence ? Personne en effet ! Tout semble tellement aller de soi. Il s'agit de tout mettre sur la table ; en finir avec les secrets, les ruses, les fourberies, les cachotteries, les manipulations, les dissimulations, les coups bas et les coups fourrés. Car comme le note S. Dieguez (2021, p. 1) : « La transparence est quasiment devenue synonyme de - démocratie : un peuple libre est, un peuple éclairé et correctement informé, donc plus, il aura d'informations brutes à sa disposition, mieux, il sera en - mesure de se déterminer ». L'absence de transparence signifie ipso facto opacité, conflits d'intérêts, jeux d'influences, propagande et corruption. Mais cette attirance de la transparence ne prépare-t-elle pas le lit de la mort de la démocratie ?

Dans un des récits les plus étranges et les plus beaux que le romantisme allemand ait engendrés (*L'homme qui a perdu son ombre*), A. V. Chamisso (1984) raconte l'histoire de Peter Schlemihl, l'homme qui a vendu son ombre au diable contre la bourse de Fortunatus – bourse magique qui reste pleine en toutes occasions. S'étant réveillé un matin avec le sentiment désagréable que quelque chose lui manque, Peter s'avise alors de l'importance que son ombre revêt à ses yeux et aux yeux des hommes, lesquels prennent maintenant grand soin de l'éviter. Il y a chez P. M. Defarges (2013, p. 1), dans ce récit, sans nul doute, une

similitude avec la condition de l'homme contemporain avide d'anéantir toute part d'ombre.

H. Arendt a le mérite d'avoir été l'une des premières intellectuelles à avoir porté contre la transparence une critique acerbe. Sa critique, dirigée contre le totalitarisme, fustige l'usage de la transparence comme l'alibi des dérives totalitaires. En effet, à la dérive de la pensée rousseauenne, l'utopie totalitaire, à défaut de retrouver l'homme à l'état de nature, veut fabriquer un homme nouveau. Pour y parvenir, elle érige la règle, la surveillance et l'aveu comme moyen de réinvention du « communisme primitif », c'est-à-dire l'idéal des relations sociales sans malentendus, sans conflits et sans nuisances. Ce constructivisme en quête d'une vision panoptique de l'ordre social (Betham, 2002), loin d'apparaître comme la mise en place d'un système de contraintes destiné à peser sur les libertés, se donne au contraire comme un mode d'organisation fonctionnelle de la société visant préventivement, à rendre le mal impossible, à éviter la sanction et à garantir les droits de ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Comme hier, aujourd'hui, la part prépondérante que l'on confère à l'objectif de transparence dans le processus de démocratisation des sociétés appelle de la part de la réflexion intellectuelle une vigilance accrue. Il est urgent que l'on comprenne que le refus de l'opacité et du secret n'autorise pas à demeurer sourd et aveugle au danger que représente l'idéologie de la transparence pour les principes républicains qui garantissent les libertés.

Pour K. Niamkey (1988, pp. 290-292) dans le contexte actuel marqué par la crise de la souveraineté et de l'autorité de l'État, la logique de l'idéologie de la transparence épouse en apparence, le mouvement de remise en cause de la raison d'État. En réalité, reposant sur la prévention qui lui donne des allures non répressives d'un régulateur social permanent, l'idéologie de la transparence privilégie la non-conflictualité, récuse les modalités contraignantes de l'exercice de la tutelle de l'État sur la société civile. Aussi K. Niamkey croit-il que la logique du refus du conflit caractéristique de l'idéologie de la transparence induit, pour l'État, la nécessité de faire sa mue en abandonnant sa figure d'État providence pour devenir un État préventif.

Défini littéralement comme un État qui a pour fonction d'empêcher que se produise le mal, l'exigence d'un État préventif dérive d'une idéologie de l'absence de conflit qui suppose, d'une part, qu'aux rapports de civilité empreints d'intérêts, de choix contradictoires, et d'affrontement inévitables, il faut substituer ou préférer la transparence de l'organisation, la transparence du cadre réglementaire ou législatif ; d'autre part, que la tutelle de l'État sur la société civile ne s'exerce plus par la contrainte parce que, l'État est désormais dans l'obligation de se substituer comme un partenaire de droit commun, de s'astreindre à respecter les mêmes lois que le citoyen et de donner lui-même de la transparence et de la vertu. La conséquence inévitable est que cette dilution du pouvoir, dans la société civile, conduit à penser le pouvoir comme une activité privée parmi d'autres, au lieu de le percevoir comme étant au service de la société. « Désormais on ne voit plus nulle part des hommes d'État, mais des hommes de pouvoir. Le soupçon devient le lot indissociable de leur action qu'on ne juge que pour dévoiler les arrières-mondes et les arrière-pensées » écrit K. Niamkey (1998, p. 295).

Inversement, dans une sorte d'ironie du sort, l'idéologie de la transparence est devenue une stratégie du pouvoir entre les mains des responsables politiques au même titre que l'opacité d'hier avec en prime l'alibi de la satisfaction morale après l'acte. L'on assiste, pour ainsi dire, de manière planifiée, chez les acteurs politiques, l'indiscrétion, la fuite calculée, la déclassification et la divulgation des archives interdites, la divulgation des délibérations des conseils de ministres, etc. Le fait est que, l'idéologie de la transparence, en supprimant la différence entre le paraître et l'être, fait croire que le paraître dit l'être qu'il livre à bout portant du voir.

On comprend donc l'importance qu'elle confère aux médias et tout particulièrement les médias sociaux en ligne, ces dernières années, comme hier, la radio, le cinéma et la télévision furent ses cibles. Tribune mondiale d'échanges, les réseaux sociaux s'apparentent faussement à l'agora des Grecs et provoquent la confusion entre l'exigence moderne de transparence et la vertu démocratique antique du franc-parler « *parrhésia* » exigée de ceux qui gouvernent ou qui sont destinés à le faire.

P. Flichy (2008, p. 10) a vite fait de dénoncer le simulacre des débats que semble rendre possible ces réseaux sociaux. Pour lui, les débats sur Internet en général et sur les réseaux sociaux en particulier, concourent à une multiplication des points de vue sans partage ni débats d'idées profond. Il s'agit ni plus ni moins simplement d'échanges d'informations de manières sectorisées en communautés et produisant, de ce fait, des structures sociales « clôturées » qui au fond balkanisent le discours politique. La proximité que les réseaux sociaux créent entre les politiques, les organisations, les acteurs sociaux et les citoyens, loin d'être un rapport du franc-parler constitutif de la démocratie, n'est enfin de compte qu'un rapport superficiel sans enjeux notables. Comme l'ont si bien vu Gallo et Verla (2016, p. 214) :

L'exposition des opinions domine, mais les débats et discussions sont peu poussés, les formats de rédactions sont peu propices aux longues argumentations (ex. nombre de caractères imposés dans les Tweets). Les débats en ligne ne sont qu'un simulacre (guerres d'injures) et ne correspondent en rien à la définition de l'espace public : les arguments sont souvent irrationnels, une importante inégalité biaise les débats et la recherche de consensus quasi-inexistante.

Dans une analyse consacrée à la « *parrhésia* », la pratique grecque du franc-parler à laquelle veut aujourd'hui s'assimiler les débats sur les réseaux sociaux, Foucault (2009) montre que, dans la Grèce antique, la vertu démocratique du franc-parler s'inscrit dans la constellation des rapports de la subjectivité à la vérité. La vérité elle-même requiert, pour sa production, un parcours initiatique fondé sur le gouvernement de soi et le courage (courage de dire la vérité). Car, le souci de véridiction qu'implique la « *parrhésia* » suppose l'accord du vivre et du dire qui culmine dans la constance pour fonder la crédibilité. (F. Gros, 2012). La dimension morale de cette exigence est aux antipodes de l'idéologie de la transparence. Celle-ci tue la vérité en banalisant l'état d'esprit d'inquisition. Ainsi, tout devient matière à enquête et à procès d'intention car pour mener à bien sa tâche de démystification, elle a besoin de voir partout de l'ombre.

## **Conclusion**

Il y a, sans nul doute, que la mission de transparence s'impose aujourd'hui comme le centre d'intérêt le plus préoccupant pour garantir la démocratie. À l'heure où la corruption, les mensonges, les manipulations et la tricherie sont

devenues des gangrènes pour les sociétés, le besoin de transparence apparaît comme une urgence pour faire la lumière sur les zones d'ombre qui polluent la vie politique, économique et sociale, qu'il s'agisse de corruption, de chantages ou d'abus de pouvoir. Il s'agit d'éliminer, avant qu'ils ne se produisent, les petits arrangements et les grands scandales. Les réseaux sociaux ont inauguré une ère nouvelle en faisant du citoyen un acteur incontournable à la fois demandeur et juge de cette transparence.

Mais, le besoin de plus en plus accru de transparence a fini par opérer une révolution : la transparence, pensée comme un moyen d'exercice du pouvoir et de son contrôle, s'est muée en une fin en soi. G. Caronne (2001, p. 23) qualifie ce chantage à la transparence et à la vertu du paraître de « névrose de la transparence » qui au lieu d'être « la quintessence de la démocratie » devient plutôt son « antipode ». Comme il écrit :

Or, à ne pas la ramener à ce qu'elle doit être – un moyen, dont l'utilité comme la légitimité se mesurent à l'aune des objectifs qu'elle sert -, la transparence est une menace. Devenue une fin en soi, elle s'imposera d'elle-même, n'aura nul motif à s'arrêter ici ou là, s'insinuera partout, irrésistiblement, sous le masque fallacieux d'une exigence démocratique. Au terme de l'évolution se révélera son paradoxe : la démocratie aura réalisé le rêve du totalitarisme.

Dès lors, l'heure d'une transparence rationnelle n'a-t-elle pas sonné ?

### **Références bibliographiques**

ARENDRT Hannah, 1963, *De la révolution*, trad. M. BERRANE, Paris, Folio Essai, 512 p.

BENTHAM Jeremy, 2002, *Panoptique*, trad. Christian LAVAL, Paris, Mille et Une Nuits.

BIRKNER Nina et MIX York-Gothart, 2014, « Qu'est-ce que l'espace public ? Histoire du mot et du concept », in *Dixième siècle*, Vol. 1, N°46, ville, édition, pp. 285-307.

BREDIN Jean-Denis, 2001, « Secret transparence et démocratie », in *Pouvoir*, N°97, ville, édition, pp. 5-15.

CARCASSONNE Guy, 2001, « Le trouble de la transparence », In *Pouvoir*, N°97, ville, édition, pp. 17-23.

CHAMISSO Adelbert Von, 1954, *L'homme qui avait perdu son ombre*, Paris, Bibliothèque Mondiale, 302 p.

« Classement des réseaux sociaux les plus populaires dans le monde au janvier 2023, selon le nombre d'utilisateurs actifs », en ligne, URL : <https://fr.statista.com/statistiques/570930/reseaux-sociaux-mondiaux-classes-par-nombre-d-utilisateurs/>.

DAHLGREN Peter et RELIEU Marc, 2000, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », In *Réseaux*, Vo. 18, N°100, ville, édition, pp. 157-186.

DEBRAY Régis, 2007, *L'obscénité démocratique*, Paris, Gallimard, 86 p.

DEFARGES Philippe Moreau, 2013, « Le mythe de la transparence », in *Le Figaro*, en ligne, URL : <https://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/04/25/10001-20130425ARTFIG00664-le-mythe-de-la-transparence.php>.

DIEGUEZ Sebastian, 2021, « Le mythe de la transparence », in *Books*, Vol. 3, Numéro 115 ville, édition, page.

DOGANIS Carine, 2006, « Secret et transparence dans la démocratie athénienne », in *Cités*, Vol. 2, Numéro 26, ville, édition, pp 69-83.

FLICHY Patrice, 2008, « Internet, un outil de la démocratie ? », in *La vie des idées*, ville, édition, 14/10, 16 p.

FOUCAULT Michel, 2009, *Le courage de la vérité*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 368 p.

GALLOT Sidonie, VERLA Lise, 2016, *La transparence : l'utopie du numérique ?*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux.

HABERMAS Jürgen, 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. M. B. de LAUNAY, Paris, Payot, 1993, 330 p.

LÉVÊQUE Pierre, 1969, *L'aventure grecque*, Armand Colin, 832 p.

NIAMKEY Koffi, 1988, « L'idéologie de la transparence et la démocratie contemporaine », in *Quest : revue africaine internationale de philosophie*, Vo. 12, Numéro 1, ville, édition, pp. 290-292.

PITSEYS John, 2010, « Transparence et démocratie : analyse d'un principe de gouvernement », en ligne URL : <https://dial.com>.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2011, *Discours sur les sciences et les arts*, Édition électronique Les Échos du Maquis, URL :

<https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Discours-sur-les-sciences-et-les-Arts-1750.pdf>.

STAROBINSKI Jean, 1971, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard.

VILLENEUVE Jean-Patrick, 2018, « La transparence à l'épreuve de l'expérience : rôle, impact et enjeux », in *Action oblique. Recherche et pratique*, N°1, ville, édition, pp. 10-18.

WOLTON Dominique, 1997, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 388 p.